

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL272

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 18 par les mots :

« à cet effet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.